

16 avril 2021

Appel des membres de la Plateforme-Suisse-Europe (P-S-E)

**« Association suisse de politique étrangère », « La Suisse en Europe », « Notre Droit »,
« Nouveau mouvement européen Suisse », « Opération Libéro », « Organisation pour la
coopération transfrontière », « Progresuisse »**

au Conseil fédéral et au Parlement de ne pas contourner le souverain

La Suisse se trouve à la croisée des chemins dans ses relations futures avec l'UE. La P-S-E demande au Conseil fédéral de signer l'accord-cadre avec l'UE. Il serait indigne de notre démocratie que le sort de cet accord hautement significatif soit décidé en contournant le souverain. Le Parlement doit pouvoir en discuter les avantages et les inconvénients et le souverain doit avoir la possibilité d'exprimer son opinion par un vote.

P-S-E salue le fait que le Conseil fédéral élève le dialogue avec la Commission européenne au niveau politique. Mais même si le Conseil fédéral n'obtient pas toutes les concessions qu'il souhaite de l'UE, il devrait signer l'accord-cadre dans sa globalité et ne pas mettre en péril les relations de la Suisse avec son principal partenaire politique, économique et culturel.

L'accord-cadre offre une occasion unique de mettre de l'ordre dans les relations entre la Suisse et l'UE, dans l'intérêt des deux parties, et de surmonter cette période d'incertitude. Grâce à l'accord-cadre, la Suisse peut participer au marché intérieur sur une base privilégiée et poursuivre la voie bilatérale. Des alternatives équivalentes à l'accord-cadre n'existent pas.

L'accord-cadre :

- assure un accès privilégié au plus grand marché unique du monde grâce à la consolidation et au renforcement de l'approche bilatérale qui a fait ses preuves.
- accorde à la Suisse un nouveau droit de participation au développement des cinq accords sur le marché intérieur
- limite la compétence de la Cour de justice de l'UE à l'interprétation du droit communautaire repris par la Suisse
- ancre dans le traité un mécanisme de règlement des différends qui met fin aux mesures compensatoires décrétées unilatéralement
- respecte les processus de décision de la démocratie directe en Suisse

- laisse à la Suisse son autonomie et le droit de continuer à conclure des traités avec des pays tiers ("treaty-making power")
- renforce l'attrait de la Suisse en tant que site d'implantation et centre de recherche
- renforce la sécurité de droit pour les régions transfrontalières
- ouvre des perspectives à nos jeunes
- évite une répétition de la stagnation des années 1990, après le rejet de l'accord EEE.

Nous sommes désillusionnés par :

- l'attitude passive du Conseil fédéral jusqu'à présent et le manque de responsabilité des présidentes et présidents des partis gouvernementaux, qui craignent un débat sur l'accord-cadre et un référendum pour des raisons purement électorales
- le fait que les chances du règlement des différends nouvellement prévu par l'accord-cadre pour résoudre les questions contestées ne sont pas prises en considération
- la surestimation de l'autodétermination et de l'indépendance de la Suisse, qui aboutit généralement à une reprise autonome du droit de l'UE
- le peu de considération portée aux conséquences de la mise à l'écart de la Suisse
- la méconnaissance du travail de l'UE en faveur d'une Europe unie, domaine dans lequel la Suisse brille par son absence.

Nous demandons aux opposants à l'accord-cadre s'ils sont prêts à prendre la responsabilité des relations tendues avec l'UE, de l'entrave à l'accès au marché intérieur de l'UE pour les exportations suisses et des pertes d'emplois qui en résulteront dans les années à venir.

Ce n'est qu'une fois l'accord-cadre signé que le vaste processus de formation de l'opinion peut avoir lieu. Nous sommes prêts à participer à ce processus et à l'éclairer.

Jean-Daniel Gerber

Président P-S-E



Les demandes de renseignements peuvent être adressées au Président du P-S-E Jean-Daniel Gerber (jean-daniel.gerber@p-s-e.ch) ou au Secrétariat (jelena.apelt@p-s-e.ch ou +41 (0) 79 910 69 18).